



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

SG	2020	05
----	------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : ARRETE AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - LA FONCIERE DES NIDOS POUR 24 BERCEAUX

Le Maire de la Commune de Beynost,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R123-46,

Vu le Décret n°95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

VU l'arrêté n°2019/13 du 12.09.2019 autorisant l'établissement d'éveil La crèche NidoCO, représentée par Mme LECOINTE Claire.

Vu les pièces justificatives de la mise en conformité des locaux (isolation coupe-feu d'une heure), réceptionnées en mairie le 28.01.2020.

ARRETE :

Article 1 : L'établissement d'éveil La Crèche NidoCO, représentée par Mme LECOINTE Claire de type R et de 5^{ème} catégorie est autorisé à ouvrir pour recevoir l'intégralité des enfants soit 24 berceaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant la SAS FONCIERE DES NIDOS - 110 Rue du Chat Botté à Beynost. Une ampliation sera transmise à M. le Préfet de l'Ain et à M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Miribel.

Fait à Beynost, le 10.03.2020

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire Délégué,

Christine PEREZ